

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 janvier 2023

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 12/01/2023
Date d'affichage : 12/01/2023

L'an deux mille vingt- trois et le dix- sept janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE).

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.



Délibération n°2023-06: Décision modificative n°4 du budget de la Commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le budget de la commune adopté par délibération n° 2022-036 du conseil municipal en date du 29 mars 2022,
Vu les précédentes décisions modificatives,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°4 suivante sur le budget de la commune 2022 afin de prendre en compte les éléments suivants :

- **calcul de l'amortissement des derniers achats 2022 en informatique (mairie école)**
 - o Équilibre avec le FCTVA soldé pour 2022 en investissement recettes
 - o Équilibre avec un compte divers en fonctionnement dépenses
- **intérêts de la ligne de trésorerie ouverte mais non utilisée**
 - o Équilibre avec un compte divers en fonctionnement dépenses

Section de fonctionnement- Dépenses:

Chapitre 66/ article 6615 « intérêts ligne trésorerie » : + 1 000
Chapitre 042/ compte 6811 « Amortissement » : + 3100
Chapitre 65888 « autres » : - 4 100

Section d'investissement- Recettes :

Chapitre 040/281838 Amortissement informatique Mairie : + 1 600
Chapitre 040/281831 Amortissement informatique Ecole : + 1 500
Chapitre 10/ compte « 10222 » : FCTVA : - 3 100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement- Dépenses:

Chapitre 66/ article 6615 « intérêts ligne trésorerie » : + 1 000

Chapitre 042/ compte 6811 « Amortissement » : + 3100

Chapitre 65888 « autres » : - 4 100

Section d'investissement- Recettes :

Chapitre 040/281838 Amortissement informatique Mairie : + 1 600

Chapitre 040/281831 Amortissement informatique Ecole : + 1 500

Chapitre 10/ compte « 10222 » : FCTVA : - 3 100

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,


Maire



Daniel PEYROL

Secrétaire de séance

